

Déclaration du collectif Personne n'est illégal sur le débat des « Accommodements raisonnables »

La Commission sur les Accommodements raisonnables a été mise sur pied dans le but d'assurer que les « pratiques d'accommodements se conforment aux valeurs de la société québécoise en tant que société pluraliste, démocratique et égalitaire ». Cette commission a pris la forme d'une tournée à travers la province, dans laquelle les gens ont pu s'exprimer sur ce qui est « raisonnable » et ce qui ne l'est pas. Cette consultation a par la même occasion servi de tribune publique à des orateurs aux propos ouvertement racistes.

Le problème est toutefois plus profond que les seuls propos des gens dans le cadre de la Commission. La source du problème se trouve dans la structure même de la Commission, dont le rôle semble être de juger de la valeur des communautés immigrantes établies au Québec, tout en leur demandant de justifier leur existence même.

Cette structure entraîne une division entre le « nous » et le « eux », entre le « nous » et les « autres ». On présente les communautés immigrantes comme un bloc uniforme, susceptible de nuire aux « valeurs québécoises ». Le portrait que cette Commission dresse des immigrants et des immigrantes brosse du revers de la main la diversité des cultures et des milieux sociaux, ainsi que la complexité des raisons qui poussent les gens à immigrer. Les immigrants et les immigrantes sont vus comme étant un groupe dont les valeurs profondes vont à l'encontre de toute notion de rationalité ou d'égalité, et qui sont incompatibles avec les « valeurs québécoises ».

LES IMMIGRANT-ES, QUI SONT-ILS?

Il est rare que nous portons réflexion sur la façon dont les lignes entre le « nous » et les « autres » sont tracées. Dans le cadre de ce débat, les personnes immigrantes sont les personnes qui ne sont pas blanches ou qui ne sont pas de descendance européenne. Cette définition occulte le fait que le Canada est une nation composée essentiellement d'immigrants et d'immigrantes européens. La définition actuelle prend source dans les lois racistes qui ont parsemé l'histoire de l'immigration au Canada et au Québec. Ainsi, jusqu'en 1960, le Canada a explicitement sélectionné des immigrants et des immigrantes originaires de l'Europe du Nord et a exclu les « races noires et asiatiques ». Le gouvernement canadien a également imposé une taxe sur l'immigration des Chinois et des Chinoises (*Chinese Head Tax*) afin de réduire leur migration. Ce sont ces politiques d'exclusion délibérée à l'endroit de certains groupes sociaux qui ont rendu possible la construction de l'identité québécoise comme étant une identité blanche et chrétienne. Ces politiques sont en fait des politiques prônant la suprématie de la race blanche; à la lumière des faits historiques, cette réalité est difficile à contester.

Ainsi, si les immigrants et les immigrantes de descendance européenne font maintenant partie intégrante de la société québécoise, cette dernière considère encore aujourd'hui les personnes de couleurs comme de perpétuels étrangers. Du point de vue historique, il est donc faux de dire que les « valeurs québécoises » sont des valeurs d'égalité et de pluralité, ou du moins ces valeurs ne sont pas étendues à toutes et à tous.

On ne peut pas parler de « l'identité québécoise » sans parler d'histoire, parce que c'est l'histoire qui nous montre comment cette identité a été construite et comment elle a été intériorisée. La Commission sur les Accommodements raisonnables refuse de reconnaître les « accommodements » qui ont été imposés aux peuples autochtones par le Québec et le Canada. Ce passé de génocide et de dépossession, cette violence colonisatrice qui a caractérisé la création du Québec et du Canada, ne peuvent être aussi facilement évacués du « débat » actuel. Il faut le dire clairement: le Québec est un État bâti sur des terres volées aux autochtones et doit être considéré comme étant complice de cette colonisation, et de cette occupation. Du génocide culturel qui continue, aux écoles résidentielles et à l'état des réserves autochtones où il n'y a pas d'approvisionnement adéquat en eau potable, cette dépossession se poursuit, et se reflète dans des situations comme à Six Nations, par exemple. Ces faits ne peuvent être dissociés de l'identité québécoise, surtout lorsqu'on observe la violence, le racisme et le vol qui continuent d'être subis par les communautés autochtones.

Dans le contexte du climat de peur actuel, on a caricaturé les communautés musulmanes et de descendance moyen-orientales comme étant des menaces. Cette crainte simpliste à l'endroit de communautés en particulier n'est cependant pas nouvelle: En 1942, un décret gouvernemental a donné aux Canadiens et aux Canadiennes d'origine japonaise le statut « d'étrangers ennemis », et les a forcé à demeurer à plus de 100 milles de l'Océan Pacifique. Le gouvernement leur a par la suite accordé 24 heures pour ramasser leurs affaires, et les a envoyé dans des camps d'internement. Leurs terres et leurs maisons ont été vendues, et le Canada a utilisé les profits de cette vente pour payer les coûts de l'internement. La détention s'est poursuivie jusqu'à la fin de la Deuxième guerre mondiale, et plusieurs personnes ont par la suite été renvoyées au Japon et ont perdu leur citoyenneté canadienne.

Ces peurs naissent de fausses controverses qui sont en réalité basées sur peu ou pas grand chose, mais qui ont des impacts à long terme sur les communautés visées. Le profilage racial fait partie de l'histoire du Canada, et c'est une histoire qui se poursuit aujourd'hui encore, par le biais de mesures telles que les certificats de sécurité (qui ciblent de prime abord les Musulmans) et la détention arbitraire d'individus qui ne sont pas formellement accusés et à qui on ne divulgue aucune preuve. Ces lois permettent au gouvernement de déporter des citoyen-nes canadien-nes naturalisé-es vers leur « pays d'origine ». Ainsi, des groupes spécifiques ne seront jamais considérés comme étant des citoyens à part entière du Canada, malgré toutes les années passées ici ou malgré qu'ils aient en main un passeport canadien.

LES VALEURS QUÉBÉCOISES: DÉMOCRATIQUES ET ÉGALITAIRES POUR QUI?

La Commission, depuis ses débuts, établit constamment une opposition entre les « valeurs immigrantes » et les « valeurs québécoises ». Cette opposition est particulièrement visible dans le cadre du débat sur les droits des femmes, dont le message sous-jacent est que les femmes pratiquant une religion doivent absolument être sauvées de leurs cultures qui sont de manière inhérente oppressives, barbares ou passéistes. Restreindre le droit des femmes à exprimer leur religion sous le prétexte d'un « accommodement » ne devrait pas être perçu comme une victoire pour les femmes, mais bien comme un geste sexiste et empli de préjugés d'ordre culturels. Enlever à ces femmes leur pouvoir d'action, les réduire à un rôle d'objets devant être sauvés par des hommes blancs ou par des groupes

féministes blancs est en fait le comble de l'anti-féminisme. Les femmes ont le droit de décider par elles-mêmes ce qui les opprime et ce qui ne les opprime pas. En ce sens, nous appuyons les femmes qui sont aux premières lignes de leurs propres luttes de libération, en tant que sujets – et non pas en tant qu'objets ou victimes – dans les combats internationaux contre l'oppression sexiste.

Les « accommodements » qui sont imposés aux communautés immigrantes du Canada ne sont ni raisonnables, ni « égalitaires, démocratiques et pluralistes ». La réalité se trouve en flagrante contradiction avec les valeurs auto-proclamées du Québec. Le racisme et le sexisme inhérents aux programmes d'immigration et de travail temporaire sanctionnés par l'État québécois, tel que le programme des aides familiaux résidants, vont à l'encontre de cette représentation égalitaire que le Québec se fait de lui-même. Le programme des aides familiaux résidants (ou *Live-in Caregiver Program*) permet à des femmes originaires des Philippines de venir s'établir au Canada en échange d'une période de temps passée à travailler en tant qu'aides domestiques, dans des conditions de quasi-esclavage. Cette servitude est sanctionnée légalement, les droits de ces femmes sont violés au quotidien et elles peuvent être déportées si elles refusent de demeurer dans les maisons de leurs employeurs, ou si elles ne complètent pas les 24 mois de travail obligé pendant les 3 années suivant leur arrivée au Canada, même si c'est pour des raisons de grossesse ou de maladie.

La non-reconnaissance des acquis et des diplômes dément aussi le principe d'égalité pour toutes et tous, en forçant des intellectuel·les et des professionnel·les à assumer des emplois peu reconnus et mal payés, à cause de leur origine et sans aucun égard à leurs talents et habiletés. Dans le contexte où les immigrants et les immigrantes n'ont tout simplement pas le choix de s'accommoder des injustices et des humiliations subies au quotidien, il est insultant que le présent débat porte sur ce que les Québécois veulent bien « tolérer ».

Cette Commission tente de pallier à cette discrimination en « donnant une voix au peuple ». Au nom du dialogue libre et ouvert, il accorde aux participants et aux participantes un maigre deux minutes pour décrire leurs conditions de vie au Canada. Ce dialogue, dans les faits, est une parodie de justice sociale. La dignité ne naît pas d'une imploration à être accepté, mais bien à travers la lutte pour la justice sociale et la solidarité. Plutôt que de parler de notions abstraites « d'accommodements », nous devons parler de situations réelles, telles que l'existence de programmes comme le programme des travailleuses domestiques, la précarité des sans-papiers, les certificats de sécurité, les combats des peuples autochtones pour l'autodétermination, la brutalité policière, le profilage racial, la non-reconnaissance des acquis et les conséquences quotidiennes du capitalisme et de l'oppression sexiste sur la vie des gens. Nous devons aussi parler des raisons qui sont aux racines de l'immigration. Nous devons parler de ces traités de libre-échange qui font croître la misère dans certaines régions du monde. Nous devons parler de la politique étrangère du Canada, créatrice de réfugiés dans des pays tels que l'Afghanistan et Haïti, qui ne peut être dissociée du discours sur l'immigration.

En bout de ligne, « l'accommodement » et la « tolérance » demeurent des termes tout à fait inadéquats pour discuter de l'identité québécoise et de l'immigration.

On ne va pas *accommoder* cette commission raciste.

